

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 59 (1997)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FR



Rencontre annuelle de l'AFETA pour entrepreneurs agricoles et membres de la section

lundi 21 avril 1997 à 20.00 h
Auberge du Lion d'Or,
Farvagny-le-Grand

Quelle mécanisation pour mon exploitation?

Un agriculteur, un responsable d'une CAUMA et un entrepreneur du canton seront présents pour vous parler de leurs exploitations et de leurs méthodes de travail.

Cette présentation sera suivie d'un débat public.

NE



Une assemblée bien fréquentée

A Cernier, la présence de nombreux membres à l'Assemblée générale témoigne du dynamisme de la section: le président Francis Schleppi s'en réjouit avant de relater les diverses activités qui se sont déroulées l'an dernier. L'ASETA est représentée par Werner Bühler, directeur, le SPAA par W. Hirsiger.

Dans son introduction, Francis Schleppi constate que, «pour notre agriculture, les dernières années se ressemblent étrangement. Face aux contraintes qui lui sont imposées, on se demande si elle n'a pas empoisonné et pollué l'ensemble du pays et sa population. Elle a consenti des efforts dans la technologie afin de répondre au besoin croissant d'aliments, elle a augmenté la fertilité

de ses sols en suivant les conseils des spécialistes et elle n'a jamais été autant fustigée que maintenant. On lui reproche l'emploi de DDT — qui sentirait encore selon certains! — en oubliant qu'il y a 20 ans c'était un insecticide miracle qui a sauvé la vie à des dizaines de milliers de personnes. D'autres se permettent d'édicter des «conditions écologiques» après avoir élevé des poulets toutes fenêtres fermées ...» Avant de passer à la lecture du rapport annuel, il déclare que l'agriculture aurait besoin de meuniers aptes à représenter des secteurs importants de l'économie.

1996, une année riche en activités pour la section

- L'organisation du gymkhana: Pour sa préparation, les responsables ont dû investir énormément de temps suite aux intempéries. Ce gymkhana a aussi permis de sélectionner les représentants de la section NE au Championnat suisse.
- Des représentants du comité ont été délégués à diverses assemblées: CNAV, cours et examens pour permis G, assemblée des sections VD, FR, Championnat suisse à ZH et comité central de l'ASETA.
- Le succès remporté par les cours pour l'obtention du permis G: Ces cours, donnés par M. Jean-Paul Jecker de la brigade de la circulation routière, ont eu lieu à Cernier et à l'école secondaire de Fleurier.
- La participation de l'ANETA aux frais de contrôle des pulvérisateurs, obligatoires en PI: la section paie Fr. 10.— par pulvérisateur pour les membres: 46 sociétaires en ont profité pendant 1996.

Le président résume les décisions et les choix pris par l'ASETA à l'échelon suisse et si le changement de nom n'a pas passé la rampe, le journal, par contre, est le premier signe visible de ces changements. Francis Schleppi loue les collaborateurs du siège central à Riniken pour leur efficacité même si leurs salaires accusent toujours un certain retard par rapport à l'index de l'OFIAMT. Il évoque aussi les centres de formation ASETA dont les cours sont aussi bien fréquentés à Grange-Verney qu'à Riniken.

Robert Tschanz, gérant, présente le bilan de la section qui s'achève sur une augmentation de fortune de l'ordre de Fr. 1000.— et cela sans modifier la cotisation depuis bien quelques années et grâce à l'activité commerciale avec la maison de lubrifiants Blaser.

Etant donné son mandat au comité directeur de l'ASETA, Francis Schleppi se voit obligé d'accepter une réélection à la présidence de la section. Jean-Pierre Zahnd démissionne après 22 ans passés au comité et 4 ans à la CT 1. Démission aussi pour René Schneider, après 10 ans de comité et 12 à la CT 1. Leur fidélité est honorée par un cadeau et tous deux sont

nommés membres d'honneur. Bernard Stähli et Thierry Kaufmann leur succèdent au comité.

Avant de conclure la réunion par un film sur la fabrication et la présentation de machines du groupe Kuhn, Werner Bühler, directeur de l'ASETA informe les participants de l'application de la nouvelle ordonnance sur la ristourne de carburant dans les zones frontalières. Quant au thème brûlant des 40 km/h, W. Bühler informe qu'il rencontrera prochainement l'ASMA et l'USAM afin de définir une position commune: les avantages de cette vitesse ne sont en effet pas très concluants.

VS



L'Assemblée générale à Tourtemagne

Pour le rendez-vous annuel de la section valaisanne, les membres se sont réunis à la fromagerie de démonstration de Tourtemagne, en fonction depuis l'été 1996. Après les vœux de bienvenue du président Laurent Comby adressés aux membres présents et à W. von Atzigen, chef du service technique de l'ASETA, lecture est faite du dernier procès-verbal. Dans le rapport annuel, la section valaisanne se montre positive quant aux diverses options prises lors de l'Assemblée des délégués notamment en ce qui con-

cerne l'indépendance de l'ASETA et note avec satisfaction la nouvelle conception de son périodique Technique Agricole.

Les membres prennent connaissance du rapport des réviseurs et se déclarent satisfaits de l'exercice écoulé. Il s'en suit une violemment discussion remettant en question le montant élevé, alloué à la Chambre d'agriculture. Comme on arrive mal à définir les prestations reçues en contre-partie de cette somme, elle sera rayée du budget puisqu'en fait chacun s'acquitte d'une cotisation individuelle. Le rapport mentionne aussi les «Exigences pour l'utilisation des produits de traitements en agriculture» qui oblige à passer un permis de traitement suite à la loi sur la protection de l'environnement. Le tableau ci-contre relate la situation.

La réunion s'achève par un historique de la fromagerie de Tourtemagne où les membres sont conviés à une raclette offerte par la section.

Formation de la personne qui traite	Traitements sur sa propre exploitation	Traitements pour des tiers
Formation agricole* terminée après 1992	Pas besoin de permis	Pas besoin de permis
Formation agricole* terminée avant 1992	Pas besoin de permis	Besoin de permis dès 1997
Pas de formation agricole reconnue	Besoin de permis dès 2000	Besoin de permis dès 1997

* formation agricole: CFC dès 1993

Avant cette date, diplôme requis d'une école d'agriculture reconnue (Châteauneuf, Viège ou autre)

Le permis est exigé à partir d'un minimum de surfaces traitées qui correspondent aux surfaces imposées pour bénéficier des paiements directs pour des efforts écologiques (art. 31 b)

Un permis par entreprise est suffisant.